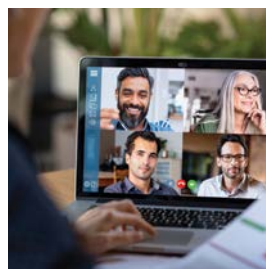


GUIDE DES FORMATIONS CATALOGUE 2021



DES FORMATIONS PRATIQUES DE HAUTE QUALITÉ!

Dans le contexte de la COVID-19, certaines formations sont offertes en mode virtuel uniquement. Les modalités de diffusion des formations pourraient faire l'objet de changements. Merci de consulter notre site Web pour confirmer l'horaire et le mode.

 **Centre patronal SST**
Formation et expertise

 | Suivez-nous!

Calendrier 2021

DES FORMATIONS PRATIQUES DE HAUTE QUALITÉ!

Le Centre patronal SST – Formation et expertise : la référence des employeurs en santé-sécurité!
Pour vous inscrire : www.centrepatronalsst.qc.ca

Accident : enquête et analyse	P. 4, 15	Formation intensive en gestion des dossiers d'accidents (4,5 jours)	P. 7, 8, 20
Alcool et drogues au travail : droits et obligations	P. 4, 14	Formation intensive en prévention	P. 7, 8, 20
Assignation temporaire : les clés de son succès	P. 4, 18	Gestion du temps et des priorités	P. 7, 14
Aujourd'hui, je ne le fais plus!	P. 4, 15	Gestion stratégique des invalidités et des retours au travail	P. 7, 18
Bâtir une culture en SST... un plus pour l'entreprise!	P. 4, 14	Harcèlement psychologique au travail de A à Z	P. 8, 14
Cadenassage (notions de base)	P. 4, 16	Identifier et contrôler les dangers en milieu de travail	P. 8, 16
Cadenassage : nouvelle réglementation	P. 4, 16	Identifier les dangers en entrepôt	P. 8, 16
Calcul de l'indemnité pour les « 14 premiers jours »	P. 4, 18	Implantation efficace d'un comité SST NOUVEAUTÉ	P. 8, 16
Chantiers de construction dans les municipalités et responsabilités en SST	P. 4, 14	Imputation des coûts	P. 8, 18
Code canadien du travail – Partie II	P. 5, 19	Inspection des lieux de travail	P. 8, 17
Code criminel du Canada et lois en SST : obligations et diligence raisonnable	P. 5, 19	Introduction à la santé-sécurité	P. 8, 14
Comités locaux et d'orientation en SST	P. 5, 19	Jeunes ou nouveaux : bien les accueillir et les former	P. 9, 14
Comité SST : communiquer et encourager le passage à l'action en SST	P. 5, 16	Lois en SST NOUVEAUTÉ	P. 9, 15
Comment bien faire passer vos messages en SST	P. 5, 16	Lever des travailleurs avec des appareils de levage	P. 9, 17
Comment développer un programme de gestion des absences/invalidités	P. 5, 18	Manutention sécuritaire : faites-vous le poids?	P. 9, 17
Comment être un leader en SST?	P. 5, 14	Maux de dos et SST : les fausses croyances coûtent cher!	P. 9, 18
Comment favoriser une présence au travail optimale?	P. 5, 14	Mobilisation et équipe de travail	P. 9, 15
Comment gérer l'amiante dans votre bâtiment?	P. 6, 16	Opposition à l'admissibilité : atelier de rédaction	P. 9, 18
Comprendre et gérer le volet médical en SST	P. 6, 18	Parcours de formations du superviseur en SST	P. 9, 21
Concevoir une procédure en santé et sécurité du travail	P. 6, 16	Parcours fédéral de formations du superviseur en SST	P. 10, 21
Conciliation en SST NOUVEAUTÉ	P. 6, 18	Plan d'action du comité santé-sécurité	P. 10, 17
Conduite préventive des chariots élévateurs – théorie et pratique	P. 6, 16	Planification des mesures d'urgence	P. 10, 17
Confidentialité et droit de gérance	P. 6, 18	Planifiez l'accueil et la formation des jeunes et des nouveaux travailleurs! NOUVEAUTÉ	P. 10, 15
Contexte légal en SST au Québec NOUVEAUTÉ	P. 6, 14	Prévenir le harcèlement et la violence au travail – Règlement fédéral NOUVEAUTÉ	P. 10, 19
Culture positive en SST... un plus pour l'entreprise	P. 6, 14	Problématiques de santé mentale au travail : symptômes et gestion des impacts	P. 10, 15
Échelles et escabeaux : les exigences réglementaires pour éviter les accidents NOUVEAUTÉ	P. 7, 16	Procédures de réclamations	P. 10, 19
Élaboration d'une grille d'inspection des lieux de travail	P. 7, 16	Programme de prévention des risques professionnels	P. 10, 19
Ergonomie de bureau : savoir aménager un poste de travail informatisé	P. 7, 16	Régime rétrospectif	P. 11, 19
Exercer un leadership mobilisateur en SST : observer, agir et communiquer	P. 7, 14	Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail (RCSST)	P. 11, 19
Formation à la supervision	P. 7, 14	Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST)	P. 11, 17
		Réunions efficaces du comité de santé-sécurité	P. 11, 17

Sanctions disciplinaires et SST	P. 11, 15	Superviseur et coach en SST	P. 12, 15
Savoir animer des rencontres de sécurité : un « must » pour les superviseurs	P. 11, 17	Susciter des comportements sécuritaires	P. 12, 18
Sécurité des machines	P. 11, 17	Taux personnalisé	P. 12, 19
Sécurité des machines – notions de conception des circuits de commande	P. 12, 17	Télétravail : politique, ergonomie, horaire, communication... et bien d'autres aspects! NOUVEAUTÉ	P. 13, 15
Sécurité électrique	P. 12, 17	Travail en présence d'amiante	P. 13, 18
SIMDUT 2015	P. 12, 17	Travailleurs immigrants et SST	P. 13, 15
Sous-traitance générale et maîtrise d'œuvre	P. 12, 15	Troubles de la personnalité : particularités et enjeux de gestion	P. 13, 15
SST au quotidien : plus simple que vous le pensez!	P. 12, 15	Utilisation sécuritaire des transpalettes électriques (théorie et pratique)	P. 13, 18
Suivi des cas de lésions professionnelles	P. 12, 19		

Modalités d'inscription

Les entreprises membres des associations partenaires du Centre patronal SST – Formation et expertise bénéficient de tarifs privilégiés, soit 45 % de rabais sur le prix courant. Pour en profiter, vous êtes invité, si ce n'est déjà fait, à adhérer à l'une de nos associations membres. Pour plus d'information, appelez-nous au 514 842-8401.

QUI PEUT S'INSCRIRE?

Les formations s'adressent exclusivement aux représentants de l'employeur. Toutefois, certaines formations sont destinées aux membres des comités de santé et sécurité et aux travailleurs. **Les professionnels de la consultation ne peuvent y assister.**

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Pour vous inscrire aux formations prévues au calendrier, visitez notre site Web au www.centrepatronalsst.qc.ca.

Pour organiser une activité directement dans votre entreprise, pour un groupe de gestionnaires, de superviseurs, de travailleurs ou pour votre comité de santé-sécurité, appelez-nous au 514 842-8401.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le Centre patronal SST adhère aux 10 principes du code type sur la protection des renseignements personnels établis par l'Association canadienne de normalisation (CSA). Vous pouvez communiquer avec nous pour connaître ces principes et pour toute question, commentaire ou plainte relativement à ceux-ci.

TAXES

Les taxes s'ajoutent au tarif de l'inscription de même qu'aux frais de déplacement et de séjour du formateur lors de formations en entreprise.

N° de TPS : R100892645

N° de TVQ : 1006369291

POLITIQUE D'ANNULATION ET DE REPORT

Toute demande d'annulation ou de report doit être transmise par courriel à reception@centrepatronalsst.qc.ca.

FORMATIONS AU CALENDRIER Les substitutions de participants sont acceptées en tout temps.

ANNULATION Avant les cinq (5) jours ouvrables précédant l'activité : aucuns frais.

Dans les cinq (5) jours ouvrables avant l'activité : facturation de 25 % des frais d'inscription.

Le jour même de l'activité : facturation de la totalité des frais d'inscription.

REPORT Un report est considéré comme une annulation, et les conditions d'annulation s'appliquent.

WEBINAIRES Annulation la veille ou le jour même de l'activité : la totalité des frais s'applique.

AVIS Le Centre patronal SST se réserve le droit d'annuler toute activité. Le cas échéant, la responsabilité du Centre consistera uniquement à rembourser en totalité les frais d'inscription déjà versés.

Description des formations

Accident : enquête et analyse

Destinée aux superviseurs et aux gestionnaires qui effectuent des enquêtes et des analyses d'accident, cette formation permet d'acquérir des techniques efficaces pour améliorer la qualité du travail. Elle porte sur la recherche systématique des faits, l'interrogation des témoins, la reconstitution des faits et de la séquence d'accident, l'identification des causes et la rédaction du rapport. Par une démarche simple, dans l'action et à partir de mises en situation concrètes, vous serez bien outillé.



Cette formation fait partie du cursus global de la *Formation intensive en prévention* (voir pages 7 et 20).

Alcool et drogues au travail : droits et obligations

La consommation d'alcool et de drogue est omniprésente dans notre société. Dans votre milieu de travail, l'usage de ces substances peut avoir d'importantes répercussions. Cette formation répondra à vos questions liées aux règles à respecter quant aux tests de dépistage, et vous aidera à prendre des décisions lorsqu'un de vos employés semble sous l'influence de l'alcool ou de la drogue.

Assignment temporaire : les clés de son succès

Lors de cette formation, nous dévoilerons les avantages, pour l'entreprise et l'employé, d'adopter l'assignment temporaire. Nous vous guiderons dans son application au quotidien, et vous aiderons à élucider et à surmonter les obstacles contrariants. En outre, nous livrerons des outils de gestion essentiels, le tout parsemé d'astuces du métier et d'exemples tirés d'une jurisprudence récente.

Aujourd'hui, je ne le fais plus!

Plusieurs entreprises investissent aujourd'hui dans des programmes de prévention axés sur les comportements sécuritaires dans le but d'outrepasser « le technique » et d'intervenir en prévention en rejoignant, cette fois, l'humain. L'intérêt pour de tels programmes amène à réfléchir à la question suivante : pourquoi, dans certains cas, les employés optent-ils délibérément pour des comportements non sécuritaires? La première réponse qui nous vient en tête est généralement : « pour économiser du temps ». Or, se pourrait-il que ce ne soit pas toujours le cas?

Bâtir une culture en SST... un plus pour l'entreprise!

Les attitudes des employés et des gestionnaires vis-à-vis de la SST reflètent votre culture en santé-sécurité. Est-il possible de bâtir, dans votre entreprise, une culture positive en SST? Une culture où la SST serait intégrée dans vos activités quotidiennes de gestion. À la fin de cette formation, vous connaîtrez quels sont les éléments nécessaires pour y parvenir.

Cadenassage (notions de base)

Cette formation présente les principes de base et les règles à suivre en matière de cadenassage. On y traite notamment des risques liés à l'intervention sur les machines, des exigences contenues au *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* (RSST), de la norme canadienne CSA Z460-05, du programme de cadenassage, de la procédure, des fiches de cadenassage et du suivi nécessaire.

Cadenassage : nouvelle réglementation

En janvier 2016, de nouvelles dispositions concernant les règles relatives au cadenassage sont entrées en vigueur. En effet, le *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* (RSST) et le *Code de sécurité pour les travaux de construction* (CSTC) ont été modifiés afin d'ajouter de nouvelles obligations en cette matière. Le but de ce webinaire est de présenter ces modifications.

Calcul de l'indemnité pour les « 14 premiers jours »

Quand un employé est mis en arrêt de travail à la suite d'une lésion professionnelle, l'employeur doit verser l'indemnité de remplacement du revenu pour la période des 14 premiers jours. Le calcul de cette indemnité doit s'effectuer avec méthode afin de ne léser personne, surtout que plusieurs situations peuvent influencer ce calcul. C'est ce que vous découvrirez.



Cette formation fait partie du cursus global de la *Formation intensive en gestion des dossiers d'accidents* (voir pages 7 et 20).

Chantiers de construction dans les municipalités et responsabilités en SST

Des municipalités préfèrent confier leurs projets de construction à des entrepreneurs indépendants. Parfois, pour des raisons pratiques et financières, certaines les réalisent elles-mêmes. Que votre municipalité soit ou non le « maître d'œuvre » d'un chantier de construction, vos représentants (gestionnaires, contremaîtres, surveillants, etc.) doivent connaître les différents contextes qui pourraient engager la responsabilité de la municipalité et, dans certains cas, la leur!

Code canadien du travail – Partie II

S'adressant aux entreprises de compétence fédérale, les dispositions de la partie II du *Code canadien du travail* donnent, à l'employeur et au comité local, la responsabilité de s'occuper ensemble de la santé et sécurité dans le milieu de travail. Cette formation présente, entre autres, les droits et obligations des parties, les responsabilités et les rôles des comités d'orientation et des comités locaux, le processus de règlement interne des plaintes, le processus en cas de refus d'accomplir un travail dangereux, les pouvoirs des agents de santé et sécurité, et les peines prévues en cas de contravention au *Code* et à ses règlements.



Cette formation convient uniquement aux entreprises de compétence fédérale.

Code criminel du Canada et lois en SST : obligations et diligence raisonnable

Les manquements à des obligations légales en santé et sécurité du travail exposent notamment l'employeur à des poursuites pénales (de la part de la CNESST) et criminelles (par le procureur général). Cette formation présente les circonstances pouvant mener à de telles poursuites contre l'entreprise et ses représentants ainsi que leurs conséquences.



Cette formation convient, ou peut être adaptée, aux entreprises de compétence fédérale.

Comités locaux et d'orientation en SST

Le *Code canadien du travail* attribue plusieurs fonctions aux comités locaux de santé et de sécurité et aux comités d'orientation, ainsi qu'aux représentants en matière de santé et de sécurité au travail. L'objectif principal de cette formation, s'adressant aux entreprises de compétence fédérale, est de présenter les responsabilités qui leur sont imposées en matière de santé et de sécurité, en vertu de la loi.



Cette formation convient uniquement aux entreprises de compétence fédérale.

Comité SST : communiquer et encourager le passage à l'action en SST

Deux personnes sur trois croient que les accidents du travail sont issus de la fatalité et qu'elles ne disposent d'aucun pouvoir d'action pour les réduire. Dans ce contexte, le défi de votre comité SST est d'accroître et de structurer ses actions de communication en vue d'inciter chaque personne de votre entreprise à s'engager et à se responsabiliser véritablement vis-à-vis de la santé-sécurité, pour elle-même et les collègues de travail. Cette formation prépare entre autres les membres du comité SST à intervenir, avec doigté, par une rétroaction informelle, auprès de leurs confrères, lors de l'observation d'un comportement non sécuritaire. Elle offre également des moyens de renforcement concrets pour favoriser des attitudes sécuritaires.

Comment bien faire passer vos messages en SST

Communiquer efficacement pour amener vos employés et vos collègues à adopter des comportements sécuritaires, cela s'apprend! Cette formation, destinée aux superviseurs soucieux de développer leurs habiletés de communicateur et de leader, propose de se familiariser avec une technique pratique et efficace : l'analyse transactionnelle. Elle vous permet d'identifier votre profil de communicateur et de mieux comprendre les comportements « parent », « adulte » et « enfant » susceptibles d'être présents en milieu de travail. Vous deviendrez alors plus habile à choisir l'approche la plus appropriée pour faire passer vos messages et éviter les pièges. Les principes enseignés sont mis en pratique, dans une rencontre de mise au point, avec un employé récalcitrant face aux questions de SST.



Cette formation fait partie du cursus global de la *Formation intensive en prévention* (voir pages 7 et 20).

Comment développer un programme de gestion des absences/invalidités

Vos coûts liés à la gestion des absences et invalidités sont élevés et vous êtes à la recherche de solutions pratiques qui ont fait leurs preuves? Vous avez un taux d'absentéisme qui vous empêche d'atteindre vos objectifs de productivité? Vous désirez développer un programme qui pourra infléchir, voire améliorer la fréquence et la durée des réclamations pour invalidité en entreprise? Cette formation vous donnera les clés qui vous permettront d'y remédier. Elle vise essentiellement à répondre à vos préoccupations en la matière et à fournir l'information et les outils nécessaires afin de mettre en place un programme pouvant réduire la fréquence et la durée des absences et invalidités.

Comment être un leader en SST?

C'est un fait connu, une organisation performante en SST doit compter sur un leadership fort de la part de ses dirigeants. Mais celui-ci peut-il être exercé par d'autres personnes? Lors de ce webinar, nous traitons du leadership dans un sens large. Nous démontrons que chaque individu peut avoir une influence positive en témoignant son engagement envers la santé-sécurité. Nous voyons notamment comment le leadership se manifeste au quotidien, de même que les différents styles d'application en contextes variés.

Comment favoriser une présence au travail optimale?

L'absentéisme, le présentéisme et l'invalidité figurent-ils parmi vos enjeux? Le niveau de productivité de vos employés est-il optimal? L'un de vos employés revient au travail après une absence prolongée, à la suite d'une invalidité d'ordre psychologique : savez-vous comment réagir? Vos coûts liés à la gestion des absences et invalidités sont-ils élevés? Êtes-vous à la recherche de solutions pratiques?

Comment gérer l'amiante dans votre bâtiment?

L'amiante a été utilisé dans les bâtiments jusqu'au milieu des années 1980. Souvent encore présent, il peut contaminer les milieux de travail. Si vous êtes propriétaire d'une telle bâtisse ou locataire dans un édifice contenant de l'amiante, cette formation vous aidera à gérer cette problématique.

Comprendre et gérer le volet médical en SST

Lors de la gestion des réclamations, l'analyse de l'aspect médical peut être ardue. Cette formation permettra aux gestionnaires de s'initier aux notions médicales ayant trait aux lésions physiques ou psychologiques. Ils seront également en mesure de maîtriser la procédure d'évaluation médicale, de reconnaître et d'agir rapidement et efficacement vis-à-vis les situations particulières, afin d'optimiser la gestion des lésions professionnelles.



Cette formation fait partie du cursus global de la *Formation intensive en gestion des dossiers d'accidents* (voir pages 7 et 20).

Concevoir une procédure en santé et sécurité du travail

Les activités en santé et sécurité du travail sont nombreuses en entreprise : inspection des lieux, enquêtes et analyses d'accident, accueil des employés, etc. Pour s'assurer qu'elles se déroulent convenablement et maximiser leur efficacité, elles doivent être bien encadrées. Et les procédures servent à cela, soit à préciser le fonctionnement d'une activité. Cette formation en ligne facilitera la rédaction de vos prochaines procédures!

Conciliation en SST **NOUVEAUTÉ**

Destinée aux gestionnaires, en particulier aux directeurs des ressources humaines qui prévoient utiliser le processus de conciliation pour régler les litiges, cette formation situe la conciliation parmi les différentes solutions de résolution de conflits. On y présente les avantages et les inconvénients du processus de conciliation ainsi que les conditions de réussite en santé-sécurité. Les principes de base et les tactiques de la négociation font partie du contenu de la formation. Les apprenants prennent part à différentes mises en situation.

Conduite préventive des chariots élévateurs - théorie et pratique

La formation des caristes est obligatoire, en vertu du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* (RSST). Au terme de cette formation, le participant connaîtra les risques associés à la conduite des chariots élévateurs et les règles de leur utilisation sécuritaire. Il saura les procédures adéquates de manutention, d'empilage, de descente de charge, de chargement et de déchargement. Il aura de plus révisé les droits et les obligations du cariste, ainsi que les responsabilités de l'employeur.

Confidentialité et droit de gérance

La conciliation du droit de l'employé à sa vie privée avec le droit de gérance de l'employeur s'avère parfois un défi pour les gestionnaires des ressources humaines et de la santé-sécurité. Un soupçon suffit-il pour s'immiscer dans la vie d'un employé au travail et hors travail?

Cette formation vous permettra de le découvrir et de mieux connaître les limites de l'employeur, ainsi que les droits et obligations relatifs à la confidentialité des renseignements.

Contexte légal en SST au Québec **NOUVEAUTÉ**

Ce cours abordera les lois en santé-sécurité au Québec, soit la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* et la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*. Bref, ce que tout gestionnaire devrait connaître des droits et des obligations en santé et sécurité du travail au Québec.

Culture positive en SST... un plus pour l'entreprise

Les attitudes des employés et des gestionnaires vis-à-vis la SST reflètent votre culture en santé-sécurité. Est-il possible de bâtir, dans votre entreprise, une culture SST à valeur ajoutée? Une culture où elle serait intégrée dans vos activités quotidiennes de gestion. À la fin de cette formation, vous connaîtrez les éléments nécessaires pour y parvenir.

Échelles et escabeaux : les exigences règlementaires pour éviter les accidents **NOUVEAUTÉ**

Les échelles et les escabeaux sont perçus comme des outils simples et faciles d'utilisation. Malheureusement, les statistiques révèlent un nombre élevé d'accidents liés à leur utilisation. Ce webinaire présente les différents éléments à considérer pour assurer la sécurité des utilisateurs. Il traite des normes applicables pour les échelles et les escabeaux et précise tout ce que les employeurs et les travailleurs doivent savoir. Il présente aussi les informations de base que tous les employeurs et utilisateurs doivent connaître sur l'utilisation des échelles et des escabeaux dans les milieux de travail.

Élaboration d'une grille d'inspection des lieux de travail

L'inspection du milieu de travail est une activité importante en prévention. Elle permet d'identifier les dangers et d'effectuer un suivi étroit des mesures correctives qui s'imposent. Or, pour une tournée d'inspection efficace, il faut déterminer d'avance les éléments à vérifier. D'où l'importance d'une grille d'inspection qui servira de référence.

Ergonomie de bureau : savoir aménager un poste de travail informatisé

Cette formation s'adresse aux gestionnaires et aux personnes clés en santé-sécurité dont le mandat concerne l'aménagement des postes de travail informatisés. Elle permet de réviser tous les symptômes potentiels liés aux postes de travail sur ordinateur et donne des outils pratiques afin d'évaluer les composantes de ceux-ci, de détecter les problèmes de nature ergonomique et d'adapter ou de choisir le mobilier.

Exercer un leadership mobilisateur en SST : observer, agir et communiquer

Le superviseur a un rôle clé dans l'entreprise : il est un gestionnaire responsable de la production qui assure le lien entre la direction de l'entreprise et les employés. En intégrant à sa tâche les activités de santé-sécurité, il améliore la production, les relations de travail et le mieux-être des employés. Bien entendu, cela représente un défi, mais chaque effort pour y arriver contribue grandement à prévenir les accidents du travail. D'ailleurs, plusieurs facteurs peuvent être la source d'un accident du travail. Le comportement non sécuritaire en est un qui demande à être sérieusement considéré. C'est alors que le superviseur doit user de ses habiletés d'observateur et de communicateur-aidant pour convaincre ses employés quant à l'importance d'agir positivement en santé et sécurité du travail.

Formation à la supervision

Cette formation s'adresse à ceux qui supervisent directement le travail des employés, et renseigne sur les rôles et responsabilités en santé-sécurité. Elle les informe également des aspects légaux les concernant (exercice du droit de refus, visites de l'inspecteur de la CNESST, etc.). De plus, sont présentés les outils de prévention à leur disposition, dont l'identification des risques, les règles de sécurité, l'information et la formation de l'employé, ainsi que les équipements de protection individuels.

Formation intensive en gestion des dossiers d'accidents (4,5 jours)

Cette formation regroupe les formations *Procédures de réclamations, Suivi des cas de lésions professionnelles, Comprendre et gérer le volet médical, Calcul de l'indemnité pour les « 14 premiers jours », Opposition à l'admissibilité et Imputation des coûts*. Elle permet d'acquérir, en une semaine, les compétences nécessaires pour être en mesure de gérer adéquatement les réclamations relatives aux lésions professionnelles. Retrouvez l'horaire complet des formations à la page 20.

Formation intensive en prévention

La *formation intensive en prévention*, donnée sur une semaine, aborde chaque jour une thématique précise (contexte légal, inspection, prévention, communication, etc.) de la santé et sécurité du travail. Elle permet aux coordonnateurs, aux préventionnistes et aux membres de comité SST d'acquérir une foule de notions et d'outils essentiels (études de cas, grilles d'analyse, etc.). Retrouvez l'horaire complet des formations à la page 20.

Gestion du temps et des priorités

L'agenda est rempli, la boîte courriel déborde, un collègue passe vous voir avec une urgence et le téléphone sonne sans cesse... Comment faire pour tout gérer? Cette formation a été développée dans le but d'aider le participant à mieux gérer son temps et ses priorités, à l'aide de plans d'action, d'outils et de grilles.

Gestion stratégique des invalidités et des retours au travail


Vous gérez les réclamations d'invalidité de votre employeur et vous désirez connaître les meilleures pratiques? Vous utilisez un fournisseur de services (assureur ou gestionnaire de réclamations), mais vous cherchez à améliorer les résultats ou à baisser le coût de votre cotisation? Cette formation s'adresse spécialement à vous. Aussi, vous faites face à un nombre croissant de dossiers complexes et vous recherchez des stratégies efficaces pour une gestion plus rigoureuse de vos dossiers? Vous souhaitez parfaire vos connaissances en matière de gestion des invalidités et des retours au travail? C'est ce que vous découvrirez. Cette formation vous donne l'information et les outils nécessaires afin d'effectuer une saine gestion des réclamations soumises.

Harcèlement psychologique au travail de A à Z

Cette formation permettra aux participants de reconnaître les situations de harcèlement psychologique ou celles qui sont à risque de le devenir, et de comprendre les droits et obligations qui lui sont dévolus. Outre les éléments d'une politique visant à contrer le harcèlement, cette formation abordera le cheminement d'une plainte et la gestion d'un cas entraînant une réclamation.

Identifier et contrôler les dangers en milieu de travail

Cette formation est destinée aux superviseurs, aux gestionnaires, aux membres du comité de santé-sécurité ou à toute autre personne de l'entreprise ayant à acquérir des connaissances générales pour aider à l'identification et à l'évaluation des risques. Sont passés en revue les risques liés au bruit, aux contraintes thermiques, à l'utilisation de produits chimiques, ainsi que les risques mécaniques, ergonomiques et électriques. On y présente des mesures de prévention et des outils de réflexion et d'aide à l'analyse.

 Cette formation fait partie du cursus global de la *Formation intensive en prévention* (voir pages 7 et 20).

Identifier les dangers en entrepôt


En plus des centres de distribution, un grand nombre d'entreprises possèdent un secteur d'entrepôt. Or, il n'est pas rare de constater que celui-ci regroupe une panoplie de dangers et de risques liés à l'empilage de matériel, à l'état des palettiers, à la circulation de chariots élévateurs en présence de piétons, à la manutention, à l'utilisation d'échelles et d'escabeaux et de machinerie, etc. À ce sujet, le fait de dresser un inventaire des risques constitue une étape primordiale pour la mise en œuvre du programme de prévention dans votre entrepôt.

Implantation efficace d'un comité SST **NOUVEAUTÉ**

Cette formation présente tous les éléments à connaître pour assurer la mise en place efficace d'un comité SST au sein d'une organisation. Elle est également destinée aux comités SST existants qui souhaitent revoir leur mode de fonctionnement, particulièrement en lien avec la législation.

Imputation des coûts


Lorsqu'une lésion survient, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) impute les coûts à votre dossier d'employeur. Et, bien sûr, elle utilise ensuite les coûts imputés aux fins du calcul de votre cotisation annuelle. Cependant, dans certaines situations, les coûts n'ont pas à être imputés, en tout ou en partie, à votre dossier. Vous pouvez obtenir un partage de coûts et ainsi limiter les conséquences d'une lésion sur votre facture. Cette formation vous guidera à travers différentes possibilités de partage de coûts prévues à la loi.

 Cette formation fait partie du cursus global de la *Formation intensive en gestion des dossiers d'accidents* (voir pages 7 et 20).

Inspection des lieux de travail

Conçue pour les coordonnateurs en SST, les superviseurs et les membres du comité de santé-sécurité, cette formation permet de maîtriser les principales étapes menant à l'implantation d'un programme efficace d'inspection. Elle porte sur des aspects réglementaires liés à l'inspection : types d'inspection, listes de vérification, tournées, partage des responsabilités, mesures correctives et suivis.

Cette formation fait partie d'une série de formations Web et de webinaires spécialement conçus par l'équipe du Centre patronal SST. Elle vise à aider les entreprises à relever les défis de la pandémie, à préparer la relance et à veiller à la santé et à la sécurité de tous.

 Cette formation fait partie du cursus global de la *Formation intensive en prévention* (voir pages 7 et 20).

Introduction à la santé-sécurité

Destinée aux nouveaux venus en SST, cette formation introduit le régime de santé-sécurité du travail au Québec et permet de se familiariser avec la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST) et la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* (LATMP). Les participants sont renseignés sur les divers intervenants, les droits et les obligations de l'employeur et des employés, les mécanismes de financement et d'indemnisation, etc. On y démontre également l'importance d'une bonne gestion en SST.

Jeunes ou nouveaux : bien les accueillir et les former


L'accueil et la formation des jeunes ou des nouveaux travailleurs passent par la mise sur pied d'une démarche planifiée. Celle-ci doit tenir compte des différences intergénérationnelles et des besoins spécifiques des jeunes ou des nouveaux. Les gestionnaires RH et les superviseurs sont directement visés dans l'élaboration d'un tel plan. Cette formation leur permet de connaître leurs obligations légales et les étapes d'un plan détaillé. En outre, les participants sont appelés à élaborer une séance d'entraînement à la tâche en vue d'améliorer leurs habiletés de formateur et d'exercer un suivi efficace des apprentissages de leurs nouvelles recrues. Une version condensée de cette formation est également offerte sous l'appellation *Planifiez l'accueil et la formation des jeunes et des nouveaux travailleurs!* (voir p. 10 et 15).

Lever des travailleurs avec des appareils de levage

Certaines tâches réalisées dans les milieux de travail s'effectuent en hauteur. Si pour bon nombre d'entre elles, les travailleurs peuvent compter sur des plates-formes permanentes ou d'autres structures fixes, il est parfois nécessaire d'utiliser des appareils de levage : chariots élévateurs, nacelles, etc. Leur utilisation, pour lever des personnes, présente des dangers bien particuliers. C'est pourquoi la législation encadre cette pratique.

Lois en SST **NOUVEAUTÉ**

Bref survol des deux lois SST, soit la *Loi sur la santé et sécurité du travail* (LSST) et la *Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles* (LATMP), toujours applicables, même en période de pandémie.

 Cette formation fait partie du cursus global de la *Formation intensive en prévention* (voir pages 7 et 20).

Maître d'œuvre d'un chantier de construction

Le but de cette formation est d'habiliter vos « surveillants de chantiers », vos ingénieurs et d'autres intervenants terrain à exercer les contrôles requis en matière SST, afin de répondre à vos obligations en matière de diligence raisonnable, lorsque votre organisation agit à titre maître d'œuvre sur des chantiers de construction.

Manutention sécuritaire : faites-vous le poids?

Cette formation expose les différents facteurs de risque à considérer lors d'une opération de manutention manuelle. À l'aide d'explications et de démonstrations, elle présente les bonnes habitudes que le travailleur doit adopter afin d'effectuer ses déplacements de charges de façon sécuritaire.

Maux de dos et SST : les fausses croyances coûtent cher!


Il y a deux mois, un de vos employés a subi une entorse en se penchant et, depuis, il va en physiothérapie trois fois par semaine. Un autre n'est pas encore revenu à son poste en raison d'une entorse survenue il y a six mois. À un troisième, on vient de découvrir une hernie discale. Avez-vous besoin d'aide pour savoir comment gérer ces dossiers? À l'aide de références jurisprudentielles à jour, cette formation en gestion médico-administrative démythifie les fausses croyances afin de vous permettre d'éviter les pièges fréquents de telles réclamations.

Mobilisation et équipe de travail

Lors de cette formation, vous explorerez toutes les notions essentielles pour développer votre côté mobilisateur afin de faciliter le travail d'équipe et de favoriser la collaboration et la reconnaissance. Grâce aux connaissances et outils acquis, vous deviendrez un leader reconnu!

Opposition à l'admissibilité : atelier de rédaction

Cet atelier vous permettra d'améliorer la rédaction de commentaires à transmettre à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), au verso du formulaire Avis de l'employeur et demande de remboursement (ADR). À l'aide d'exercices pratiques liés à certaines notions exposées dans la formation *Procédures de réclamations*, vous deviendrez plus habile à étayer votre position avec à-propos.

 Cette formation fait partie du cursus global de la *Formation intensive en gestion des dossiers d'accidents* (voir pages 7 et 20).

Parcours de formations du superviseur en SST

Le *Parcours de formations du superviseur en SST* a été conçu afin de développer les habiletés des superviseurs à l'égard du savoir, du savoir-être et du savoir-faire. Ce service vise à outiller les superviseurs et les coordonnateurs sur les aspects liés à la législation, à la prévention et à la communication. Les participants à ce programme doivent suivre 6 cours obligatoires ainsi que 4 formations au choix, sur une période maximale de 24 mois. Voyez les cours appartenant à ce parcours à la page 21.

Parcours fédéral de formations du superviseur en SST

Ce parcours de formations pour les entreprises de compétence fédérale vise à développer les habiletés des superviseurs sur les plans juridique, relationnel et du savoir-faire en matière de prévention. Il permet d'approfondir les aspects liés à la législation, à la prévention et à la communication. Les participants à ce programme devront suivre 6 cours obligatoires ainsi que 4 formations au choix, sur une période maximale de 24 mois. Voyez les cours appartenant à ce parcours à la page 21.

Plan d'action du comité santé-sécurité

Votre comité SST a-t-il de nombreuses réalisations à son actif?... ou avez-vous justement besoin de mieux structurer ses efforts dans un plan d'action? Après avoir situé le rôle du comité SST selon la législation, cette formation propose de procéder à une analyse de la situation de votre entreprise. Une fois les risques identifiés, les participants sont appelés à choisir leurs priorités, à définir les solutions et à bâtir leur plan d'action. Les modalités entourant le suivi du plan sont abordées afin que cet outil soit à la base de toutes les activités du comité SST. À la fin de la formation, les participants disposent d'une bonne ébauche de leur plan d'action.

Planification des mesures d'urgence

Cette formation montre comment gérer les mesures d'urgence. Elle présente les étapes et les éléments à inclure dans un plan des mesures d'urgence, de même que les suivis requis. On y précise également quelles sont les ressources et la formation nécessaires pour tout employé concerné. Il s'agit d'une formation des plus utiles en vue d'assurer la conformité et l'exhaustivité de votre plan.

Planifiez l'accueil et la formation des jeunes et des nouveaux travailleurs! NOUVEAUTÉ

L'accueil et la formation des jeunes ou des nouveaux travailleurs passent par la mise sur pied d'une démarche planifiée. Celle-ci doit tenir compte des différences intergénérationnelles et des besoins spécifiques des jeunes ou des nouveaux. Les gestionnaires RH et les superviseurs sont directement visés dans l'élaboration d'un tel plan. Cette formation leur permet de connaître leurs obligations légales et les étapes d'un plan détaillé. Une version plus exhaustive de cette formation est également offerte sous l'appellation *Jeunes ou nouveaux : bien les accueillir et les former* (voir p. 9 et 14).

Prévenir le harcèlement et la violence au travail – Règlement fédéral NOUVEAUTÉ

En conformité avec le nouveau *Règlement sur la prévention du harcèlement et de la violence dans le lieu de travail* (1^{er} janvier 2021), cette formation permet aux participants de connaître des éléments liés à la prévention et à la réduction des risques de harcèlement et de violence en milieu de travail. Elle présente entre autres le contenu du règlement, les responsabilités de l'employeur, les éléments d'une politique de prévention et le processus de règlement des plaintes.



Cette formation convient uniquement aux entreprises de compétence fédérale.

Problématiques de santé mentale au travail : symptômes et gestion des impacts

Cette formation offre aux gestionnaires qui souhaitent parfaire leurs connaissances et développer leurs compétences en gestion des personnes fragilisées par une problématique de santé mentale l'occasion d'acquérir de nouvelles notions à cet égard. Elle offre aussi la possibilité de découvrir des façons de faire reconnues ayant des répercussions positives dans l'accompagnement des personnes avant, pendant et après l'absence.

Procédures de réclamations

Offerte aux gestionnaires et au personnel administratif qui s'occupent des réclamations pour lésions professionnelles, cette formation traite des critères d'admissibilité pour un accident de travail, une maladie professionnelle, une rechute, une récurrence, un retrait préventif, etc. De façon pratique, elle détaille les événements indemnisables et les procédures administratives, et explique comment effectuer des réclamations.



Cette formation fait partie du cursus global de la *Formation intensive en gestion des dossiers d'accidents* (voir pages 7 et 20).

Programme de prévention des risques professionnels

En vertu d'obligations légales, l'employeur de toute entreprise de compétence fédérale doit élaborer et mettre en œuvre un programme de prévention des risques professionnels. En conformité avec la 19^e partie du *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail*, cette formation d'une demi-journée présente les éléments à intégrer dans un tel programme, dont le plan de mise en œuvre, la méthode de recensement et d'évaluation des risques, les mesures de prévention, la formation des employés et l'évaluation du programme de prévention des risques.



Cette formation convient uniquement aux entreprises de compétence fédérale.

Régime rétrospectif

Cette formation s'adresse aux gestionnaires assignés au dossier du financement dans les grandes entreprises qui paient par année environ 425 000 \$ et plus en cotisation à la CNESST. On y explique le fonctionnement et les différents éléments du régime rétrospectif. Les thèmes abordés portent sur l'ajustement des cotisations – en fonction des coûts réels des lésions professionnelles –, la prime d'assurance, le choix de la limite par réclamation (franchise) et les frais d'administration et les conséquences des coûts de réparation.

Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail (RCSST)

S'adressant spécifiquement aux entreprises de compétence fédérale, cette formation passe en revue les éléments importants présentés dans les différentes sections du *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail*. En outre, nous exposerons les obligations légales associées à la gestion de la prévention, dont les premiers soins, les outils et les machines, les substances dangereuses, les mesures d'hygiène, le bruit, l'éclairage, etc.



Cette formation convient uniquement aux entreprises de compétence fédérale.

Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST)

Cette formation présente les principaux éléments du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* (RSST) incluant l'aménagement des lieux, l'exposition aux contaminants, l'entreposage et la manutention des matières dangereuses, la sécurité des machines, les espaces clos et les appareils de levage. On y présente également les toutes dernières nouveautés. En tant que gestionnaire, vous gagnez à connaître le contenu de ce règlement!



Cette formation fait partie du cursus global de la *Formation intensive en prévention* (voir pages 7 et 20).

Réunions efficaces du comité de santé-sécurité

Si vous démarrez ou relancez votre comité SST et souhaitez clarifier le rôle de ses membres, cette formation est toute désignée. Elle propose, en vue d'obtenir un haut niveau d'efficacité, de revoir les diverses questions liées à la planification, à l'organisation et à l'animation des réunions. De plus, la qualité du travail d'équipe au sein du comité étant un enjeu décisif, des mises en situation sont proposées afin d'accroître les habiletés à atteindre des consensus. Plusieurs modèles d'outils de réunion sont présentés.

Sanctions disciplinaires et SST

Aujourd'hui, la discipline est non seulement souhaitable, mais nécessaire, les tribunaux reliant ce concept à celui d'une défense de diligence raisonnable. Les consignes et les politiques de sécurité d'un employeur doivent être suivies, c'est bien connu! Mais que peut faire l'employeur envers un employé fautif? Comment peut-il exercer son devoir d'autorité? Quel est le contenu d'une bonne politique disciplinaire en SST? Quelles peuvent être les circonstances aggravantes ou atténuantes? Cette formation aborde les nombreuses facettes de la discipline pour des manquements aux règles de SST.

Savoir animer des rencontres de sécurité : un « must » pour les superviseurs

Conçue pour les superviseurs, cette formation présente une méthode pratique pour préparer et animer des rencontres de sécurité. Vous verrez les types de rencontre à favoriser selon le contexte, le choix des thèmes, les modalités de présentation (exposé, vidéo, etc.) et les secrets d'une bonne animation visant à les rendre productives et intéressantes pour tous. Cette formation ne traite pas des réunions du comité de santé-sécurité. Le nombre de participants pour cette formation est limité à 12.

Sécurité des machines

L'objectif de cette formation de deux jours est d'aider les entreprises à modifier les machines où des pièces mobiles sont accessibles pour les rendre sécuritaires. On y présente une démarche d'identification des risques ainsi que les règles associées à la conception de protecteurs efficaces et conformes aux normes.

Sécurité des machines – notions de conception des circuits de commande

Pour rendre une machine sécuritaire, l'utilisation de dispositifs de protection est très répandue. Mais encore faut-il que ces dispositifs soient reliés à la machine de façon adéquate. Sans doute avez-vous déjà entendu parler des catégories B, 1, 2, 3 et 4 de la norme EN 954-1. Cette norme traite du choix de la catégorie du circuit de sécurité et des principes de conception de ces circuits. Cette formation vous aidera à appliquer cette norme dans votre travail de conception et de validation des circuits de sécurité.

Sécurité électrique

Dans tous les milieux, de nombreux travaux doivent être réalisés sur des machines alimentées en électricité ou des équipements servant à la transmission de la puissance électrique. Évidemment, à la base, ces travaux doivent être effectués « hors tension ». Toutefois, certaines situations peuvent justifier une intervention sous tension. Comment faut-il alors procéder? C'est ce que cette formation permet d'apprendre.

SIMDUT 2015

Depuis le 3 juin 2015, le Québec a officiellement mis en place le SIMDUT 2015. Le SIMDUT 1988 est donc modifié afin d'intégrer l'essentiel du SGH (Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques).

NB. – Ce cours ne s'adresse pas aux entreprises de compétence fédérale.

Sous-traitance générale et maîtrise d'œuvre (1/2 j.)

Le but de cette formation est d'expliquer les obligations du donneur d'ouvrage dans un contexte général de sous-traitance, ou lors d'un projet de rénovation ou de construction.

Sous-traitance générale et maîtrise d'œuvre

Le but de cette formation est d'expliquer les obligations du donneur d'ouvrage dans un contexte général de sous-traitance, ou lors d'un projet de rénovation ou de construction.

SST au quotidien : plus simple que vous le pensez!

Vous favorisez une production efficace dans votre entreprise. Ainsi, vous planifiez le travail, voyez à ce que votre personnel dispose des équipements requis, contrôlez la qualité du travail et solutionnez, au fur et à mesure, les problèmes de production ou de personnel. Mais qu'en est-il de la SST? Cette formation vous permettra de constater comment il est possible d'intégrer à vos activités quotidiennes les aspects liés à une saine gestion.

Suivi des cas de lésions professionnelles

Destinée aux gestionnaires responsables du dossier des réclamations, cette formation présente les éléments médicaux et administratifs à suivre pour bien gérer les lésions professionnelles. La formation couvre l'examen de préembauche, le dossier médical de l'employé, l'expertise médicale, les mécanismes d'assignation temporaire et de réintégration, le contrôle des coûts imputés pour un accident, etc.



Cette formation fait partie du cursus global de la *Formation intensive en gestion des dossiers d'accidents* (voir pages 7 et 20).

Superviseur et coach en SST

Cette formation vise à développer, chez le superviseur, la qualité de ses interactions avec ses employés, dans le but de maximiser la responsabilisation de ces derniers envers la santé et la sécurité. Les conditions essentielles à établir si l'on souhaite l'engagement des employés y sont présentées. De plus, le formateur propose plusieurs outils permettant au superviseur de susciter l'engagement des employés.

Susciter des comportements sécuritaires

Cette formation propose une démarche concrète d'intervention où les gestionnaires, les superviseurs et le coordonnateur SST sont appelés à relancer la prise en charge collective de la gestion de la SST. En plus, par des stratégies basées et développées à partir d'un modèle efficace de changement de comportement, les participants sont à même de bâtir une démarche d'intervention propre à leur milieu de travail.

Taux personnalisé

Les entreprises admissibles au taux personnalisé paient une cotisation plus ou moins élevée selon le coût de leurs réclamations. Leur gestion a donc des effets directs sur leur taux personnalisé. Grâce à cette formation, les gestionnaires pourront interpréter le taux de leur entreprise, mesurer les conséquences d'une réclamation, évaluer la pertinence de joindre une mutuelle de prévention, etc.

Télétravail : politique, ergonomie, horaire, communication... et bien d'autres aspects! **NOUVEAUTÉ**

Tout récemment le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Jean Boulet, a très fortement recommandé aux employeurs de favoriser (lorsque possible) le télétravail, en insistant sur l'importance de se doter d'une politique en la matière. Cependant, ne faites pas l'erreur de vous lancer tête première et de ne pas examiner les éléments essentiels que pourrait contenir une telle politique.

Travail en présence d'amiante

Pendant de nombreuses années, des matériaux contenant de l'amiante ont été installés dans les bâtiments : plâtre, gypse, bardeaux, calorifuges, flocages, etc. Même si, aujourd'hui, peu de matériaux contenant de l'amiante sont installés, beaucoup de travailleurs doivent intervenir sur des matériaux en contenant. On pense aux électriciens, aux plombiers, aux menuisiers, etc. Afin de protéger leur santé, des règles précises doivent être appliquées.

Travailleurs immigrants et SST

L'immigration est un phénomène social et démographique répandu. Par ailleurs, l'émergence grandissante et rapide des travailleurs immigrants dans plusieurs secteurs d'activité économique du Québec pose de nombreux défis à surmonter tant pour les travailleurs que les employeurs, principalement en matière de santé et sécurité du travail.

Troubles de la personnalité : particularités et enjeux de gestion

Les troubles de la personnalité constituent un défi de taille pour les gestionnaires des organisations. Les personnes qui en sont porteuses, souvent décrites comme des personnalités difficiles ou manipulatrices, polarisent généralement leur entourage par leurs attitudes et leurs comportements, et cela peut être lourd de conséquences sur le climat de travail. Cette formation offre l'occasion d'acquérir de nouvelles notions pour savoir agir face à ces comportements et accompagner les personnes aux prises avec ces troubles.

Utilisation sécuritaire des transpalettes électriques (théorie et pratique)

L'obligation de formation du cariste, que l'on retrouve à l'article 256.3 du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail*, s'applique également lors de l'utilisation des transpalettes électriques. L'utilisateur de tels appareils de levage doit donc avoir reçu une formation théorique et pratique. Cette formation a été conçue pour répondre à ce besoin. On y présente les risques et les procédures sécuritaires liés à l'utilisation des transpalettes électriques. Les aspects suivants sont notamment couverts : les types de transpalettes électriques, le freinage, les commandes, les accessoires, la capacité nominale, la plaque signalétique, la stabilité et les emplacements dangereux.

Formations

Les formations ci-dessous s'adressent aux représentants de l'employeur. Certaines sont aussi destinées aux comités de SST et aux travailleurs. Conformément à notre politique, elles ne sont pas ouvertes aux consultants. Si votre organisation fait partie de l'une de nos 100 associations membres, le tarif membre s'appliquera. La liste de nos membres se trouve sur notre site Web et à la page 23 de ce document.

LÉGENDE V : Virtuel | E / V : En entreprise ou en virtuel

	PAGE	CLIENTÈLES	DATES	DURÉE	LIEU	PRIX + TAXES
LEADERSHIP SST						
			PARTIE I / PARTIE II			
Alcool et drogues au travail : droits et obligations	4	Dirigeants Coordonnateurs SST Ressources humaines Superviseurs et contremaître	Jeudi 4 février / Vendredi 5 février Lundi 12 avril / Mardi 13 avril Mardi 22 juin Jeudi 11 novembre / Vendredi 12 novembre Mardi 7 décembre	7 h (2 x 3,5 h) 7 h (2 x 3,5 h) 3,5 h 7 h (2 x 3,5 h) 3,5 h	V V Montréal V Québec	MEMBRE : 250 \$ NON-MEMBRE : 440 \$
Chantiers de construction dans les municipalités et responsabilités en SST	4	Coordonnateurs SST Dirigeants Ingénieurs et services techniques Superviseurs et contremaîtres	Mardi 9 février / Mercredi 10 février Mardi 9 mars Mercredi 5 mai Mercredi 13 octobre Mardi 30 novembre	7 h (2 x 3,5 h) 7 h 7 h 7 h 7 h	V Brossard Québec Montréal Brossard	MEMBRE : 250 \$ NON-MEMBRE : 440 \$
Comment être un leader en SST?	5	Dirigeants Coordonnateurs SST Superviseurs et contremaîtres Comité SST	Jeudi 18 février Jeudi 22 avril Jeudi 10 juin Jeudi 23 septembre Jeudi 25 novembre	1 h 1 h 1 h 1 h 1 h	V V V V V	MEMBRE : 55 \$ NON-MEMBRE : 100 \$
Comment favoriser une présence au travail optimale?	5	Dirigeants Ressources humaines Superviseurs et contremaîtres	Mardi 23 février Jeudi 29 avril Mardi 14 septembre	7 h 7 h 7 h	Montréal Brossard Québec	MEMBRE : 395 \$ NON-MEMBRE : 690 \$
Contexte légal en SST au Québec	6	Comité SST Coordonnateurs SST Ressources humaines Superviseurs et contremaîtres	Lundi 25 janvier Lundi 8 mars Vendredi 14 mai Vendredi 27 août Lundi 18 octobre	3,5 h 3,5 h 3,5 h 3,5 h 3,5 h	V V V V V	MEMBRE : 200 \$ NON-MEMBRE : 350 \$
Culture positive en SST... un plus pour l'entreprise!	6	Coordonnateurs SST Dirigeants Superviseurs et contremaîtres	Vendredi 5 février Jeudi 25 mars Jeudi 27 mai Vendredi 10 septembre Vendredi 26 novembre	1 h 1 h 1 h 1 h 1 h	V V V V V	MEMBRE : 55 \$ NON-MEMBRE : 100 \$
Exercer un leadership mobilisateur en SST : observer, agir et communiquer	7	Superviseurs et contremaîtres	Sur demande, en entreprise	7 h	E / V	MEMBRE : 2705 \$ NON-MEMBRE : 4735 \$
Formation à la supervision	7	Superviseurs et contremaîtres	Mercredi 27 janvier / Jeudi 28 janvier	7 h (2 x 3,5 h)	V	MEMBRE : 250 \$ NON-MEMBRE : 440 \$
Gestion du temps et des priorités	7	Coordonnateurs SST et RH Dirigeants Superviseurs et contremaîtres	Mardi 9 mars / Mercredi 10 mars Mardi 15 juin / Mercredi 16 juin Mercredi 13 octobre / Jeudi 14 octobre	7 h (2 x 3,5 h) 7 h (2 x 3,5 h) 7 h (2 x 3,5 h)	V V V	MEMBRE : 395 \$ NON-MEMBRE : 690 \$
Harcèlement psychologique au travail de A à Z	8	Coordonnateurs SST Dirigeants Ressources humaines	Jeudi 28 janvier Mardi 23 février Mercredi 10 mars Vendredi 9 avril Mardi 4 mai Vendredi 18 juin Mardi 14 septembre Vendredi 5 novembre	3,5 h 3,5 h 3,5 h 3,5 h 3,5 h 3,5 h 3,5 h 3,5 h	V V V V V Brossard Montréal V	MEMBRE : Gratuit! NON-MEMBRE : 350 \$
Introduction à la santé-sécurité	8	Coordonnateurs SST Dirigeants	Mardi 11 mai Jeudi 26 août	7 h 7 h	Montréal Brossard	MEMBRE : 250 \$ NON-MEMBRE : 440 \$
Jeunes ou nouveaux : bien les accueillir et les former	9	Coordonnateurs SST Ressources humaines Superviseurs et contremaîtres	Jeudi 13 mai Jeudi 14 octobre Jeudi 2 décembre	3,5 h 3,5 h 3,5 h	Montréal Brossard Montréal	MEMBRE : 200 \$ NON-MEMBRE : 350 \$

	PAGE	CLIENTÈLES	DATES	DURÉE	LIEU	PRIX + TAXES
Lois en SST :	9	Comité SST Coordonnateurs SST Travailleurs et dirigeants	Vendredi 12 février	1 h 30	V	MEMBRE : Gratuit! NON-MEMBRE : 100 \$
Mobilisation et travail d'équipe	9	Coordonnateurs SST Dirigeants Ressources humaines Superviseurs et contremaîtres	Mercredi 17 février / Jeudi 18 février Mercredi 26 mai / Jeudi 27 mai Mardi 21 septembre / Mercredi 22 septembre	7 h (2 x 3,5 h) 7 h (2 x 3,5 h) 7 h (2 x 3,5 h)	V V V	MEMBRE : 395 \$ NON-MEMBRE : 690 \$
Planifiez l'accueil et la formation des jeunes et des nouveaux travailleurs!	10	Coordonnateurs SST Ressources humaines Superviseurs et contremaîtres	Mardi 16 février Vendredi 19 mars Vendredi 28 mai Vendredi 8 octobre	1,5 h	V	MEMBRE : 55 \$ NON-MEMBRE : 100 \$
Problématiques de santé mentale au travail : symptômes et gestion des impacts	10	Coordonnateurs SST Ressources humaines	Mardi 2 mars Mardi 27 avril Mardi 28 septembre	3,5 h 3,5 h 3,5 h	V V V	MEMBRE : 300 \$ NON-MEMBRE : 525 \$
Sanctions disciplinaires et SST	11	Coordonnateurs SST Dirigeants Ressources humaines Superviseurs et contremaîtres	Vendredi 22 janvier Mardi 2 mars Vendredi 23 avril Mardi 4 mai Vendredi 28 mai Mardi 31 août Mardi 2 novembre	3,5 3,5 3,5 3,5 3,5 3,5 3,5	V V V Québec Brossard Montréal Montréal	MEMBRE : 200 \$ NON-MEMBRE : 350 \$
Sous-traitance générale et maîtrise d'œuvre	12	Coordonnateurs SST Dirigeants Ingénieurs et services techniques Superviseurs et contremaîtres Entreprise de compétence fédérale (adaptable)	Mercredi 13 janvier / Jeudi 14 janvier Mardi 23 février / Mercredi 24 février Mardi 13 avril / Mercredi 14 avril Mardi 25 mai Mercredi 8 septembre Jeudi 21 octobre Jeudi 25 novembre	6 h (2 x 3 h) 6 h (2 x 3 h) 6 h (2 x 3 h) 6 h 6 h 6 h 6 h	V V V Montréal Québec Brossard Montréal	MEMBRE : 250 \$ NON-MEMBRE : 440 \$
SST au quotidien : plus simple que vous le pensez!	12	Superviseurs et contremaîtres	Au choix	1 h 30	En ligne	MEMBRE : 105 \$ NON-MEMBRE : 185 \$
Superviseur et coach en SST	12	Superviseurs et contremaîtres	Sur demande, en entreprise	3,5 h	E / V	MEMBRE : 1155 \$ NON-MEMBRE : 2020 \$
Télétravail : politique, ergonomie, horaire, communication... et bien d'autres aspects!	13	Dirigeants Coordonnateurs SST Ressources humaines	Vendredi 19 février Lundi 26 avril Vendredi 17 septembre Lundi 1 ^{er} novembre	3,5 h	V	MEMBRE : 200 \$ NON-MEMBRE : 350 \$
Travailleurs immigrants et SST	13	Coordonnateurs SST Ressources humaines Superviseurs et contremaîtres	Mardi 2 février Lundi 29 mars Lundi 3 mai Vendredi 11 juin Mardi 6 juillet	3,5 h 3,5 h 3,5 h 3,5 h 3,5 h	V V V V V	MEMBRE : 200 \$ NON-MEMBRE : 350 \$
Troubles de la personnalité : particularités et enjeux de gestion	13	Coordonnateurs SST Ressources humaines	Mardi 20 avril Jeudi 21 octobre	6 h 30 6 h 30	Montréal Montréal	MEMBRE : 475 \$ NON-MEMBRE : 830 \$

PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

			PARTIE I / PARTIE II			
Accident : enquête et analyse	4	Comités SST Coordonnateurs SST et RH Superviseurs/Contremaîtres Entreprise de compétence fédérale (adaptable)	Jeudi 14 janvier / Vendredi 15 janvier Mercredi 3 février / Jeudi 4 février Jeudi 18 mars / Vendredi 19 mars Jeudi 15 avril Jeudi 13 mai Mardi 29 juin Mercredi 25 août Mercredi 15 septembre Mardi 12 octobre Mercredi 10 novembre Mardi 14 décembre	7 h (2 x 3,5 h) 7 h (2 x 3,5 h) 7 h (2 x 3,5 h) 7 h 7 h 7 h 7 h 7 h 7 h 7 h 7 h	V V V Montréal Brossard Montréal Brossard Québec Montréal Brossard Montréal	MEMBRE : 250 \$ NON-MEMBRE : 440 \$
Aujourd'hui je ne le fais plus!	4	Comité SST Travailleurs	Sur demande, en entreprise	1 h 30	E / V	MEMBRE : 1155 \$ NON-MEMBRE : 2020 \$

	PAGE	CLIENTÈLES	DATES	DURÉE	LIEU	PRIX + TAXES
Cadenassage (notions de base)	4	Coordonnateurs SST Ingénieurs et services techniques Travailleurs	Mercredi 10 mars Mercredi 26 mai Mercredi 20 octobre	7 h 7 h 7 h	Montréal Montréal Montréal	MEMBRE : 250 \$ NON-MEMBRE : 440 \$
Cadenassage : nouvelle réglementation	4	Coordonnateurs SST Comité SST Ingénieurs et services techniques Superviseurs et contremaîtres	Vendredi 26 février Vendredi 3 septembre	1,5 h 1,5 h	V V	MEMBRE : 55 \$ NON-MEMBRE : 100 \$
Comités SST : communiquer et encourager le passage à l'action en SST	5	Comité SST Coordonnateurs SST Ressources humaines	Sur demande, en entreprise	7 h	E / V	MEMBRE : 2080 \$ NON-MEMBRE : 3640 \$
Comment bien faire passer vos messages en SST	5	Comité SST Superviseurs et contremaîtres	Mardi 19 janvier / Mercredi 20 janvier Jeudi 29 avril Jeudi 30 septembre	7 h (2 x 3,5 h) 7 h 7 h	V Montréal Brossard	MEMBRE : 250 \$ NON-MEMBRE : 440 \$
Comment gérer l'amiante dans votre bâtiment	6	Coordonnateurs SST Superviseurs et contremaîtres	Mardi 18 mai Mardi 30 novembre	3,5 h 3,5 h	Montréal Montréal	MEMBRE : 200 \$ NON-MEMBRE : 350 \$
Concevoir une procédure en santé et sécurité du travail	6	Coordonnateurs SST Comité SST Ressources humaines	Au choix	1 h	En ligne	MEMBRE : 80 \$ NON-MEMBRE : 140 \$
Conduite préventive des chariots élévateurs – Théorie et pratique	6	Superviseurs et contremaîtres Travailleurs	Sur demande, en entreprise	7 h	E / V	MEMBRE : 1420 \$ NON-MEMBRE : 2485 \$
Échelles et escabeaux : les exigences réglementaires pour éviter les accidents	7	Comité SST Coordonnateurs SST Dirigeants Ressources humaines Superviseurs et contremaîtres Travailleurs	Jeudi 4 février Vendredi 30 avril Vendredi 17 septembre Vendredi 29 octobre Vendredi 3 décembre	1,5 h 1,5 h 1,5 h 1,5 h 1,5 h	V V V V V	MEMBRE : 55 \$ NON-MEMBRE : 100 \$
Élaboration d'une grille d'inspection des lieux de travail	7	Comité SST Coordonnateurs SST Ressources humaines Superviseurs et contremaîtres	Au choix	45 min	En ligne	MEMBRE : 80 \$ NON-MEMBRE : 140 \$
Ergonomie de bureau : savoir aménager un poste de travail informatisé	7	Coordonnateurs SST	Mardi 13 avril Mardi 21 septembre	4 h 4 h	Montréal Montréal	MEMBRE : 200 \$ NON-MEMBRE : 350 \$
Formation intensive en prévention	7	Coordonnateurs SST Comité SST Ingénieurs et services techniques Superviseurs et contremaîtres	Du lundi 1 ^{er} au vendredi 4 mars Du lundi 31 mai au vendredi 4 juin	4,5 jours 4,5 jours	Montréal Brossard	MEMBRE : 1210 \$ NON-MEMBRE : 2120 \$
Identifier et contrôler les dangers en milieu de travail	8	Coordonnateurs SST Comité SST Superviseurs et contremaîtres	Jeudi 14 janvier / Vendredi 15 janvier Mardi 26 janvier / Mercredi 27 janvier Mardi 16 mars / Mercredi 17 mars Jeudi 20 mai / Vendredi 21 mai Mardi 14 septembre Mercredi 13 octobre Mardi 16 novembre / Mercredi 17 novembre	7 h (2 x 3,5 h) 7 h (2 x 3,5 h) 7 h (2 x 3,5 h) 7 h (2 x 3,5 h) 7 h 7 h 7 h (2 x 3,5 h)	V V V V Brossard Québec V	MEMBRE : 250 \$ NON-MEMBRE : 440 \$
Identifier les dangers en entrepôt	8	Coordonnateurs SST Ingénieurs et services techniques Superviseurs et contremaîtres	Mardi 2 février Jeudi 18 mars Mercredi 5 mai Mercredi 1 ^{er} septembre Mardi 9 novembre Mardi 14 décembre	3,5 h 3,5 h 3,5 h 3,5 h 3,5 h 3,5 h	V V Montréal Montréal Brossard V	MEMBRE : 200 \$ NON-MEMBRE : 350 \$
Implantation efficace d'un comité SST	8	Comité SST	Mardi 9 mars Vendredi 30 avril Mardi 8 juin Jeudi 2 septembre Vendredi 29 octobre	3,5 h 3,5 h 3,5 h 3,5 h 3,5 h	V V V V V	MEMBRE : 200 \$ NON-MEMBRE : 350 \$

	PAGE	CLIENTÈLES	DATES	DURÉE	LIEU	PRIX + TAXES
Inspection des lieux de travail	8	Comité SST Coordonnateurs SST Superviseurs et contremaîtres Entreprise de compétence fédérale (adaptable)	Jeudi 28 janvier / Vendredi 29 janvier Jeudi 11 mars / Vendredi 12 mars Mardi 11 mai Mardi 21 septembre Mardi 2 novembre Jeudi 9 décembre	7 h (2 x 3,5 h) 7 h (2 x 3,5 h) 7 h 7 h 7 h 7 h	V V Brossard Brossard Québec Montréal	MEMBRE : 250 \$ NON-MEMBRE : 440 \$
Lever des travailleurs avec des appareils de levage	9	Coordonnateurs SST Superviseurs et contremaîtres Travailleurs	Au choix	30 min	En ligne	MEMBRE : 80 \$ NON-MEMBRE : 140 \$
Manutention sécuritaire : faites-vous le poids?	9	Travailleurs	Sur demande, en entreprise	3,5 h	E / V	MEMBRE : 1155 \$ NON-MEMBRE : 2020 \$
Plan d'action du comité santé-sécurité	10	Comité SST	Mardi 16 mars Mardi 4 mai Jeudi 2 septembre Jeudi 18 novembre	7 h 7 h 7 h 7 h	Montréal Brossard Montréal Brossard	MEMBRE : 250 \$ NON-MEMBRE : 440 \$
Planification des mesures d'urgence	10	Comité SST Coordonnateurs SST Ingénieurs et services techniques	Mercredi 7 avril Mardi 15 juin Mardi 5 octobre Mardi 7 décembre	7 h 7 h 7 h 7 h	Montréal Brossard Brossard Montréal	MEMBRE : 250 \$ NON-MEMBRE : 440 \$
Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST)	11	Coordonnateurs SST Comité SST Ingénieurs et services techniques	Mercredi 20 janvier Mardi 9 mars Vendredi 9 avril Vendredi 28 mai Jeudi 30 septembre	3,5 h 3,5 h 3,5 h 3,5 h 3,5 h	V V V V V	MEMBRE : 200 \$ NON-MEMBRE : 350 \$
Réunions efficaces du comité de santé-sécurité	11	Comité SST	Jeudi 21 janvier Jeudi 11 mars Mardi 20 avril Vendredi 3 septembre	3,5 h 3,5 h 3,5 h 3,5 h	V V V Montréal	MEMBRE : 200 \$ NON-MEMBRE : 350 \$
Savoir animer des rencontres de sécurité: un « must » pour les superviseurs	11	Superviseurs et contremaîtres	Jeudi 1 ^{er} avril Jeudi 23 septembre	7 h 7 h	Montréal Brossard	MEMBRE : 250 \$ NON-MEMBRE : 440 \$
Sécurité des machines	11	Coordonnateurs SST Ingénieurs et services techniques	Mercredi 10 février / Jeudi 11 février Mercredi 24 février / Jeudi 25 février Mercredi 24 mars / Jeudi 25 mars Mercredi 19 mai / Jeudi 20 mai Mercredi 16 juin / Jeudi 17 juin Mercredi 15 septembre / Jeudi 16 septembre Mercredi 27 octobre / Jeudi 28 octobre Mercredi 24 novembre / Jeudi 25 novembre Mercredi 15 décembre / Jeudi 16 décembre	14 h (2 x 7 h) 14 h (2 x 7 h) 14 h (2 x 7 h) 14 h (2 x 7 h) 14 h (2 x 7 h) 14 h (2 x 7 h) 14 h (2 x 7 h) 14 h (2 x 7 h) 14 h (2 x 7 h)	Montréal Québec Montréal Montréal Montréal Montréal Montréal Québec Montréal	MEMBRE : 500 \$ NON-MEMBRE : 875 \$
Sécurité des machines – notions de conception des circuits de commande	12	Coordonnateurs SST Ingénieurs et services techniques	Mercredi 31 mars Mercredi 28 avril Mercredi 1 ^{er} décembre Mercredi 8 décembre	7 h 7 h 7 h 7 h	Montréal Québec Montréal Québec	MEMBRE : 350 \$ NON-MEMBRE : 615 \$
Sécurité électrique	12	Coordonnateurs SST Comité SST Ingénieurs et services techniques	Jeudi 28 janvier (1 de 2) Vendredi 29 janvier (2 de 2) Vendredi 19 mars Vendredi 16 avril Vendredi 7 mai Vendredi 4 juin Vendredi 24 septembre Vendredi 22 octobre Vendredi 19 novembre	3,5 h 3,5 h 7 h 7 h 7 h 7 h 7 h 7 h 7 h	V V Montréal Montréal Québec Montréal Montréal Montréal Montréal	MEMBRE : 450 \$ NON-MEMBRE : 790 \$
SIMDUT 2015	12	Coordonnateurs SST Ingénieurs et services techniques Ressources humaines	Mercredi 27 janvier Mercredi 24 mars Vendredi 7 mai Vendredi 10 septembre Mardi 26 octobre Mardi 14 décembre	4 h 4 h 4 h 4 h 4 h 4 h	V V V V V V	MEMBRE : 200 \$ NON-MEMBRE : 350 \$

	PAGE	CLIENTÈLES	DATES	DURÉE	LIEU	PRIX + TAXES
Susciter des comportements sécuritaires	12	Comité SST Coordonnateurs SST Superviseurs et contremaîtres	Mardi 9 février / Mercredi 10 février	7 h (2 x 3,5 h)	V	MEMBRE : 250 \$ NON-MEMBRE : 440 \$
			Jeudi 15 avril / Vendredi 16 avril	7 h (2 x 3,5 h)	V	
			Mercredi 1 ^{er} septembre	7 h	Brossard	
			Mardi 16 novembre	7 h	Montréal	
Travail en présence d'amiante	13	Comité SST Coordonnateurs SST Superviseurs et contremaîtres Travailleurs	Sur demande, en entreprise	7 h	E / V	MEMBRE : 2545 \$ NON-MEMBRE : 4450 \$
Utilisation sécuritaire des transpalettes électriques (théorie et pratique)	13	Travailleurs	Sur demande, en entreprise	3 h	E / V	MEMBRE : 565 \$ NON-MEMBRE : 990 \$

RÉCLAMATIONS ET SUIVI D'ACCIDENTS						
			PARTIE I /	PARTIE II		
Assignation temporaire : les clés de son succès	4	Coordonnateurs SST Ressources humaines	Jeudi 4 février	3,5 h	V	MEMBRE : 200 \$ NON-MEMBRE : 350 \$
			Jeudi 8 avril	3,5 h	Montréal	
			Jeudi 17 juin	3,5 h	V	
			Vendredi 24 septembre	3,5 h	Québec	
			Jeudi 18 novembre	3,5 h	V	
Calcul de l'indemnité pour les « 14 premiers jours »	4	Coordonnateurs SST Ressources humaines Comptabilité	Mardi 26 janvier	4 h	V	MEMBRE : 200 \$ NON-MEMBRE : 350 \$
			Mercredi 24 mars	4 h	V	
			Mardi 6 juillet	4 h	V	
			Mardi 28 septembre	4 h	Montréal	
			Mercredi 1 ^{er} décembre	4 h	Brossard	
Comment développer un programme de gestion des absences/invalidités	5	Coordonnateurs SST Dirigeants Ressources humaines	Mardi 16 février	3,5 h	V	MEMBRE : 300 \$ NON-MEMBRE : 525 \$
			Mercredi 8 septembre	3,5 h	Québec	
			Jeudi 9 septembre	3,5 h	Montréal	
Comprendre et gérer le volet médical en SST	6	Coordonnateurs SST Ressources humaines	Mercredi 20 janvier (1 de 2)	3,5 h	V	MEMBRE : 250 \$ NON-MEMBRE : 440 \$
			Jeudi 21 janvier (2 de 2)	3,5 h	V	
			Mercredi 14 avril	7 h	Brossard	
			Jeudi 27 mai	7 h	Québec	
			Jeudi 16 septembre	7 h	Brossard	
			Jeudi 4 novembre	7 h	Montréal	
			Mardi 7 décembre	7 h	Brossard	
Conciliation en SST	6	Coordonnateurs SST Ressources humaines	Mercredi 12 mai	7 h	Montréal	MEMBRE : 250 \$ NON-MEMBRE : 440 \$
			Jeudi 30 septembre	7 h	Montréal	
Confidentialité et droit de gérance	6	Coordonnateurs SST Dirigeants Ressources humaines	Mercredi 21 avril	3,5 h	V	MEMBRE : 200 \$ NON-MEMBRE : 350 \$
			Vendredi 4 juin	3,5 h	V	
			Lundi 13 septembre	3,5 h	V	
			Mercredi 3 novembre	3,5 h	V	
Formation intensive en gestion des dossiers d'accidents	7	Coordonnateurs SST Ressources humaines	Du lundi 22 au vendredi 26 février	4,5 jours	Brossard	MEMBRE : 1210 \$ NON-MEMBRE : 2120 \$
			Du lundi 7 au vendredi 11 juin	4,5 jours	Montréal	
			Du lundi 4 au vendredi 8 octobre	4,5 jours	Montréal	
Gestion stratégique des invalidités et programme de gestion des absences	7	Coordonnateurs SST Ressources humaines	Mercredi 22 septembre	3,5 h	Montréal	MEMBRE : 300 \$ NON-MEMBRE : 525 \$
Imputation des coûts	8	Coordonnateurs SST Ressources humaines	Mardi 16 février	4 h	V	MEMBRE : 200 \$ NON-MEMBRE : 350 \$
			Jeudi 25 mars	4 h	V	
			Mercredi 12 mai	4 h	V	
			Mercredi 23 juin	4 h	Montréal	
			Mardi 31 août	4 h	Brossard	
			Vendredi 1 ^{er} octobre	4 h	Montréal	
			Vendredi 26 novembre	4 h	Montréal	
Maux de dos et SST : les fausses croyances coûtent cher!	9	Coordonnateurs SST Ressources humaines	Jeudi 27 mai	7 h	Montréal	MEMBRE : 250 \$ NON-MEMBRE : 440 \$
			Jeudi 23 septembre	7 h	Brossard	
			Mardi 16 novembre	7 h	Québec	
Opposition à l'admissibilité : atelier de rédaction	9	Coordonnateurs SST Ressources humaines	Vendredi 29 janvier	3,5 h	V	MEMBRE : 200 \$ NON-MEMBRE : 350 \$
			Vendredi 23 avril	3,5 h	V	
			Mercredi 22 septembre	3,5 h	V	
			Vendredi 5 novembre	3,5 h	V	
			Jeudi 9 décembre	3,5 h	V	

	PAGE	CLIENTÈLES	DATES	DURÉE	LIEU	PRIX + TAXES
Procédures de réclamations	10	Coordonnateurs SST Ressources humaines	Mercredi 13 janvier / Jeudi 14 janvier	7 h (2 x 3,5 h)	V	MEMBRE : 250 \$ NON-MEMBRE : 440 \$
			Mardi 2 mars / Mercredi 3 mars	7 h (2 x 3,5 h)	V	
			Mardi 30 mars / mercredi 31 mars	7 h (2 x 3,5 h)	V	
			Mardi 27 avril	7 h	Montréal	
			Mercredi 19 mai	7 h	Brossard	
			Mercredi 8 septembre	7 h	Montréal	
			Mardi 19 octobre	7 h	Québec	
			Mercredi 27 octobre	7 h	Brossard	
			Mardi 23 novembre	7 h	Montréal	
Suivi des cas de lésions professionnelles	12	Coordonnateurs SST Ressources humaines	Mardi 19 janvier / Mercredi 20 janvier	7 h (2 x 3,5 h)	V	MEMBRE : 250 \$ NON-MEMBRE : 440 \$
			Mardi 9 mars / Mercredi 10 mars	7 h (2 x 3,5 h)	V	
			Mardi 6 avril / Mercredi 7 avril	7 h (2 x 3,5 h)	V	
			Mercredi 28 avril	7 h	Montréal	
			Jeudi 20 mai	7 h	Brossard	
			Jeudi 9 septembre	7 h	Brossard	
			Mercredi 20 octobre	7 h	Québec	
			Jeudi 28 octobre	7 h	Brossard	
			Mercredi 24 novembre	7 h	Montréal	

COTISATIONS SST						
			PARTIE I / PARTIE II			
Régime rétrospectif	11	Comptabilité Coordonnateurs SST	Mardi 16 mars / Mercredi 17 mars	7 h (2 x 3,5 h)	V	MEMBRE : 250 \$ NON-MEMBRE : 440 \$
			Mardi 4 mai	7 h	Montréal	
			Mardi 21 septembre	7 h	Québec	
			Mercredi 17 novembre	7 h	Montréal	
Taux personnalisé	12	Coordonnateurs SST Comptabilité	Mardi 12 octobre	7 h	Québec	MEMBRE : 250 \$ NON-MEMBRE : 440 \$
			Mercredi 29 septembre	7 h	Brossard	

ENTREPRISES DE COMPÉTENCE FÉDÉRALE						
			PARTIE I / PARTIE II			
Code canadien du travail – Partie II	5	Conseillers et coordonnateurs SST Membres des comités locaux Superviseurs et contremaîtres	Mardi 19 janvier	3,5 h	V	MEMBRE : 200 \$ NON-MEMBRE : 350 \$
			Mardi 23 mars	3,5 h	V	
			Jeudi 9 septembre	3,5 h	V	
			Mardi 26 octobre	3,5 h	Montréal	
Code criminel du Canada et lois en SST : obligations et diligence raisonnable	5	Coordonnateurs SST Dirigeants Ressources humaines Superviseurs et contremaîtres	Mardi 12 janvier	3,5 h	V	MEMBRE : 200 \$ NON-MEMBRE : 350 \$
			Vendredi 5 mars	3,5 h	V	
			Mardi 27 avril	3,5 h	V	
			Lundi 5 juillet	3,5 h	V	
			Mardi 5 octobre	3,5 h	Québec	
Vendredi 29 octobre	3,5 h	Brossard				
Comités locaux et d'orientation en SST	5	Conseillers et coordonnateurs SST Membres des comités locaux Superviseurs et contremaîtres	Mardi 2 février	3,5 h	Montréal	MEMBRE : 200 \$ NON-MEMBRE : 350 \$
			Jeudi 8 avril	3,5 h	Montréal	
			Vendredi 8 octobre	3,5 h	Montréal	
Prévenir le harcèlement et la violence au travail – Règlement fédéral	10	Coordonnateurs SST Dirigeants Ressources humaines Superviseurs et contremaîtres	Mercredi 20 janvier	3,5 h	V	MEMBRE : 200 \$ NON-MEMBRE : 350 \$
			Mardi 9 février	3,5 h	V	
			Vendredi 26 mars	3,5 h	V	
			Vendredi 21 mai	3,5 h	V	
			Jeudi 2 septembre	3,5 h	Brossard	
Mardi 19 octobre	3,5 h	Montréal				
Programme de prévention des risques professionnels	10	Conseillers et coordonnateurs SST Membres des comités locaux Superviseurs et contremaîtres	Mercredi 21 avril	3 h	V	MEMBRE : 200 \$ NON-MEMBRE : 350 \$
			Jeudi 14 octobre	3 h	V	
Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail (RCSST)	11	Conseillers et coordonnateurs SST Membres des comités locaux Superviseurs et contremaîtres	Mardi 19 janvier	3,25 h	V	MEMBRE : 200 \$ NON-MEMBRE : 350 \$
			Mardi 23 mars	3,25 h	V	
			Jeudi 9 septembre	3,25 h	V	
			Mardi 26 octobre	3,25 h	Montréal	

Les dates et lieux peuvent changer. Consultez notre site Web pour confirmer.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION :
514 842-8401 | www.centrepatronalsst.qc.ca

Les formations intensives du Centre patronal SST

Le Centre patronal SST offre deux cursus de formations intensives en SST pour les gestionnaires, les membres de comité SST ou le personnel RH. Elles permettent d'acquérir des notions indispensables dans un créneau précis de la SST, et ce, sur une seule et même semaine. Retrouvez l'horaire complet ci-dessous.

FORMATION INTENSIVE EN PRÉVENTION (p. 7)

**Du 1^{er} au 5 mars 2021 à Montréal
ou du 31 mai au 4 juin 2021 à Brossard.**

Lundi a.m. : Lois en SST
Lundi p.m. : Règlement sur la santé et la sécurité du travail
Mardi : Identifier et contrôler les dangers en milieu de travail
Mercredi : Accident : enquête et analyse
Jeudi : Inspection des lieux de travail
Vendredi : Comment bien faire passer vos messages en SST

FORMATION INTENSIVE EN GESTION DES DOSSIERS D'ACCIDENTS (p. 7)

**Du 22 au 26 février 2021 à Brossard,
du 7 au 11 juin à Montréal, ou du 4 au 8 octobre à Montréal.**

Lundi : Procédures de réclamations
Mardi : Suivi des cas de lésions professionnelles
Mercredi : Comprendre et gérer le volet médical en SST
Jeudi a.m. : Calcul de l'indemnité pour les « 14 premiers jours »
Jeudi p.m. : Imputation des coûts
Vendredi a.m. : Opposition à l'admissibilité : atelier de rédaction

Deux parcours de formations pour une vision plus complète de la SST!

Les parcours de formations du Centre patronal SST permettent aux superviseurs et aux gestionnaires de développer des habiletés essentielles en SST en matière de législation, de prévention et de communication. Les participants à ces programmes doivent suivre 6 cours obligatoires ainsi que 4 formations au choix, sur une période maximale de 24 mois.

PARCOURS DE FORMATIONS DU SUPERVISEUR EN SST

Volet légal	Volet prévention	Volet communication
FORMATIONS OBLIGATOIRES		
Contexte légal en SST au Québec (p. 6)	Accident : enquête et analyse (p. 4)	Comment bien faire passer vos messages en SST (p. 5)
Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST) (p. 11)	Identifier et contrôler les dangers en milieu de travail (p. 8)	Superviseur et coach en SST (p. 12)
FORMATIONS AU CHOIX (4)		
Alcool et drogues au travail : droits et obligations (p. 4)	Identifier les dangers en entrepôt (p. 8)	Culture positive en SST... un plus pour l'entreprise! (p. 6)
Sanctions disciplinaires et SST (p. 10)	Inspection des lieux de travail (p. 8)	Gestion du temps et des priorités (p. 7)
Sous-traitance générale et maîtrise d'œuvre (p. 12)	Manutention sécuritaire : faites-vous le poids? (p. 9)	Mobilisation et équipe de travail (p. 9)

PARCOURS FÉDÉRAL DE FORMATIONS DU SUPERVISEUR EN SST

Volet légal	Volet prévention	Volet communication
FORMATIONS OBLIGATOIRES		
Code canadien du travail – Partie II (p. 5)	Accident : enquête et analyse (p. 4)	Comment bien faire passer vos messages en SST (p. 5)
Contexte légal fédéral en SST	Identifier et contrôler les dangers en milieu de travail (p. 8)	Superviseur et coach en SST (p. 12)
FORMATIONS AU CHOIX (4)		
Alcool et drogues au travail : droits et obligations (p. 4)	Identifier les dangers en entrepôt (p. 8)	Culture positive en SST... un plus pour l'entreprise! (p. 6)
Sanctions disciplinaires et SST (p. 10)	Inspection des lieux de travail (p. 8)	Gestion du temps et des priorités (p. 7)
Sous-traitance générale et maîtrise d'œuvre (p. 12)	Manutention sécuritaire : faites-vous le poids? (p. 9)	Mobilisation et équipe de travail (p. 9)

Abonnements



REVUE CONVERGENCE SST

Convergence SST est la revue par excellence pour le gestionnaire d'entreprise qui recherche de l'information sur différentes questions liées à la gestion de la santé-sécurité du travail. Elle est publiée trois fois par année : en avril, en septembre et en décembre.

Vous pouvez recevoir *Convergence SST* gratuitement, par la poste ou par voie électronique, si votre entreprise est adhérente à une association membre du Centre patronal SST. Si vous êtes non membre, vous pouvez l'obtenir par voie électronique.



INFOLETTRE SST BONJOUR!

C'est avec grand plaisir que nous vous offrons la possibilité de recevoir l'infolettre *SST Bonjour!* Vous y trouverez des nouvelles dans le domaine de la santé et sécurité du travail au Québec, des textes qui vous aideront à optimiser votre gestion de la SST, de même que des renseignements sur nos activités à venir.

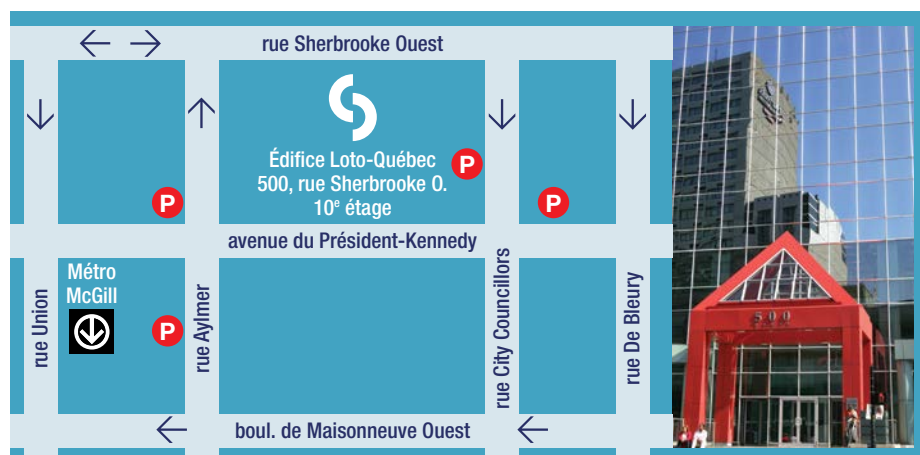
CALENDRIER MENSUEL

Faites partie des premiers informés : abonnez-vous à notre calendrier mensuel!



POUR VOUS ABONNER GRATUITEMENT OU POUR CONSULTER CES PUBLICATIONS, CONSULTEZ LE : www.centrepatronalsst.qc.ca.

Comment nous joindre?



Réalisation

Direction — Communications, croissance et associations
4^e trimestre 2020

L'information contenue dans ce document était à jour le 5 décembre 2020.

Les dates et les endroits sont sujets à changement; veuillez consulter régulièrement notre site Web, au www.centrepatronalsst.qc.ca.

Conception graphique

folio&garetti

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISSN 2368-3384 (En ligne)

CENTRE PATRONAL SST – FORMATION ET EXPERTISE

500, rue Sherbrooke Ouest — Bureau 1000, Montréal (Québec) H3A 3C6
Téléphone : 514 842-8401 | reception@centrepatronalsst.qc.ca
www.centrepatronalsst.qc.ca

Les associations membres au 31 décembre 2020

Membres ordinaires

Association béton Québec
Association canadienne de l'industrie de la chimie
Association canadienne de l'industrie de la peinture et du revêtement
Association canadienne de l'industrie des plastiques
Association canadienne des carburants
Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.
Association canadienne des constructeurs de véhicules
Association canadienne des Opérateurs de Traversiers
Association Canadienne du Ciment
Association canadienne du pneu et du caoutchouc
Association de l'aluminium du Canada
Association de l'industrie électrique du Québec
Association de l'Industrie Textile Canadienne
Association de vitrerie et fenestration du Québec
Association des brasseurs du Québec
Association des collèges privés du Québec
Association des commerçants de véhicules récréatifs du Québec
Association des embouteilleurs de boissons gazeuses du Québec inc.
Association des employeurs maritimes
Association des entrepreneurs de services d'édifices Québec inc.
Association des entrepreneurs en coffrage structural du Québec
Association des entrepreneurs en forage du Québec
Association des entrepreneurs en maçonnerie du Québec
Association des entrepreneurs spécialisés en procédé industriel du Québec
Association des fabricants de pièces d'automobile du Canada
Association des fabricants et détaillants de l'industrie de la cuisine du Québec
Association des firmes de génie-conseil – Québec
Association des fonderies canadiennes
Association des Fournisseurs de l'Industrie de la Santé du Québec
Association des industries de l'automobile du Canada
Association des manufacturiers de chaussures du Canada
Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec
Association des microbrasseries du Québec
Association des négociants embouteilleurs de vins
Association des petits embouteilleurs d'eau du Québec
Association des propriétaires et administrateurs d'immeubles
Association des propriétaires de cinémas du Québec
Association des propriétaires de grues du Québec
Association des propriétaires de machinerie lourde du Québec
Association des recycleurs de pièces d'autos et de camions du Québec
Association des spécialistes de pneu et mécanique du Québec
Association des syndicats de copropriété du Québec
Association d'isolation du Québec
Association du camionnage du Québec
Association du transport urbain du Québec
Association internationale de l'industrie de l'entretien sanitaire
Association nationale des entreprises en recrutement et placement de personnel
Association professionnelle des diffuseurs de spectacles
Association professionnelle en nutrition des cultures
Association Provinciale des Agences de Sécurité
Association québécoise de la distribution de fruits et légumes
Association québécoise de la production médiatique
Association québécoise de la quincaillerie et des matériaux de construction
Association Québécoise de l'Industrie de la Pêche
Association Québécoise de l'Industrie de l'Enseigne
Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo
Association Québécoise des Distributeurs d'Équipements
Association québécoise du gaz naturel
Association québécoise du propane
Bitume Québec
Bureau d'assurance du Canada
Bureau de coopération interuniversitaire
Conférence religieuse canadienne
Conseil canadien des fabricants des produits du tabac
Conseil canadien du commerce de détail – Division Québec
Conseil de Boulangerie Québec
Conseil de l'industrie de l'érable
Conseil des industriels laitiers du Québec
Conseil des Viandes du Canada (section Québec)
Conseil québécois de la transformation de la volaille
Conseil québécois des entreprises adaptées
Conseil québécois du commerce de détail
Corporation des Bijoutiers du Québec
Corporation des entreprises de traitement de l'air et du froid
Électro Fédération Canada, Section Québec

Fédération des caisses Desjardins du Québec
Fédération des cégeps
Fédération des coopératives de services à domicile et de santé du Québec
Fédération des établissements d'enseignement privés
Fédération des pourvoires du Québec inc.
Fédération des Ressources Intermédiaires Jeunesse du Québec
Fédération des transporteurs par autobus
Fédération québécoise des municipalités
Groupement provincial de l'aérospatial – Aéro Montréal
Groupement provincial de l'industrie du médicament
Hebdos Québec
Institut canadien de plomberie et de chauffage – Région Québec
Médicaments novateurs Canada
Pôle d'excellence québécois en transport terrestre
Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec
Regroupement des entrepreneurs en coffrage du Québec
Réseau Environnement
Union des municipalités du Québec
Vêtement Québec

Membres affiliés

Chambre de commerce du Montréal métropolitain
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
Fédération des chambres de commerce du Québec
Groupement des chefs d'entreprise du Québec
Maison régionale de l'industrie
Manufacturiers et Exportateurs du Québec

Membres associés A

Alumicor Itée
Aluminerie Alouette inc.
Aluminerie de Bécancour inc.
Esterline CMC Électronique inc.
La Cie Matériaux de Construction BP Canada
Maxi Canada inc.
METRO RICHELIEU inc.
Montpak international inc.
Produits Suncor Énergie inc.
Ville de Montréal

Membres associés B

Roulement Koyo Canada inc.

Membres associés C

Bird entrepreneurs généraux Itée
Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke
Centre de services scolaire de Montréal
Centre de services scolaire des Affluents
Centre de services scolaire René-Lévesque
CIUSSS Chaudière-Appalaches
CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal
CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal
Commission de la construction du Québec
Construction Socomec inc.
Corporation du Fort St-Jean
Covanta Solutions Environnementales
Emballages Montcorr Itée
Gouvernement du Québec – Ministère des Transports
Les entreprises Rolland inc.
Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain inc.
Manufacturier Sandoz inc.
Ministère du patrimoine canadien – Gouvernement du Canada
Musée des Beaux-Arts de Montréal
Ressources Utica inc.
Santé Canada
Selenis Canada
Services environnementaux Clean Harbors Québec inc. – Services environnementaux
Safety-Kleen (Québec) Itée
Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)
Techo-Bloc inc.
The Brick Warehouse LP
Ventilateurs Howden Covent inc.

Organisme fondateur

CPQ (Conseil du patronat du Québec)



LA RÉFÉRENCE
DES EMPLOYEURS EN SST!
www.centrepatronalsst.qc.ca

 **Centre patronal SST**
Formation et expertise

500, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1000
Montréal (Québec) H3A 3C6

TÉLÉPHONE : 514 842-8401
reception@centrepatronalsst.qc.ca

 |  |  | Suivez-nous!